

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. 130000007166/F

N° rév. 1.1

Sto-Décap Rapid

Date de révision 10.12.2018

Date d'impression 16.12.2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Sto-Décap Rapid

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Décapant

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.
224 rue Michel Carré
F - 95872 Bezons
Téléphone: +33 1 34 34 57 00
Télécopie: +33 1 34 34 56 60
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

C. Rautureau
Sto La Copechagnière
Téléphone: +33 2 51 45 71 01
c.rautureau@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Élimination:

P501 Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique
 xylène (mélange d'isomères)
 Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène
 acide formique...%

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38-XXXX	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	≥ 10 - < 21,4
1,3-dioxolane	646-06-0 211-463-5 01-2119490744-29-XXXX	Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319	≥ 2,5 - < 10,2
xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7 215-535-7 01-2119488216-32-XXXX	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373 Asp. Tox.1; H304	≥ 2,5 - < 9
Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène	90989-38-1 01-2119486136-34-XXXX	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H332 STOT SE3; H335 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT RE2; H373 Le numéro CAS n'est plus indiqué dans le répertoire REACH, mais il est encore utilisé pour l'identification dans d'autres domaines.	≥ 2,5 - < 9
acide formique...%	64-18-6 200-579-1 01-2119491174-37-XXXX	Flam. Liq.3; H226 Eye Dam.1; H318 Skin Corr.1A; H314 Acute Tox.3; H331 Acute Tox.4; H302 Note B	≥ 1 - < 1,9
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29-XXXX	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336	≥ 25 - < 44

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Le secouriste doit se protéger.
Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Une bouteille rince-œil doit être disponible à portée de main
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information disponible.
-----------	-------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.
------------	--

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
--------------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
----------------------------------	-------------------------

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

Conseils supplémentaires

Faire attention que l'eau à éteindre l'incendie ne coule pas dans les égouts, la terre ou les eaux. L'eau et la terre contaminées doivent être évacuées selon la législation en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Produits de nettoyage appropriés
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.
Observer les réglementations de la protection du travail.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Entreposer séparément les vêtements de travail.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
après laver les mains utiliser une crème grasse
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

aires de stockage et les conteneurs	<p>Conserver dans le conteneur d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Conserver dans un endroit sec.</p>
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	<p>Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le port de chaussures et de vêtements antistatiques est recommandé. Utiliser un outillage ne provoquant pas de d'étincelles.</p>
Précautions pour le stockage en commun	<p>Pas de matières à signaler spécialement.</p>
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	<p>Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.</p>

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants	Type:	No.-CAS	Paramètres de contrôle
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		108-65-6	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme		550 mg/m ³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme		100 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
	Indicatif		
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures		275 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures		50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau		
	Indicatif		
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition		275 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition		50 ppm
Conseils supplémentaires:	Risque de pénétration percutanée		
	Valeurs limites réglementaires contraignantes		
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme		550 mg/m ³
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme		100 ppm
Conseils supplémentaires:	Risque de pénétration percutanée		

Valeurs limites réglementaires contraignantes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

xylène (mélange d'isomères)		1330-20-7
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	221 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	442 mg/m ³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif	
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	221 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Risque de pénétration percutanée	
Valeurs limites réglementaires contraignantes		
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	442 mg/m ³
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	100 ppm
Conseils supplémentaires:	Risque de pénétration percutanée	
Valeurs limites réglementaires contraignantes		
acide formique...%		64-18-6
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	9 mg/m ³
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	5 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	9 mg/m ³
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	5 ppm
Conseils supplémentaires:	Valeurs limites réglementaires indicatives	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- a) Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- b) Protection de la peau
Protection des mains Délai de rupture: 60 min
Épaisseur minimale: 0,7 mm
p. ex. KCL 898 "Butoject®" - gants de protection en butylcaoutchouc - (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de)ou équivalent.

Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière
mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps	Vêtements étanches En cas de risque d'éclaboussures, porter: Tablier et bottes résistants aux solvants
c) Protection respiratoire	Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation. Type de Filtre recommandé: Filtre combiné A/P2, ou éventuellement un appareil de protection respiratoire autonome. Protection respiratoire conforme à EN 14387. Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome lors des opérations de sauvetage et d'entretien dans les cuves de stockage.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
-------------------	--

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	visqueux
Couleur	Donnée non disponible
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	2,7
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	24 °C
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	env. 110 kPa (50 °C)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 0,95 g/cm ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	267 mm ² /s (40 °C)
Propriétés explosives	Non explosif Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	> 60 s Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431
--------------------	---

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Sources directes de chaleur.
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Température de décomposition	Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: 4,87 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat): 1.230 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat): 4,178 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard

xylène (mélange d'isomères):

Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat): 11 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur
Toxicité aiguë par voie cutanée	Nocif par contact cutané.

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène:

Toxicité aiguë par inhalation	Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Nocif par contact cutané.

acide formique...%:

Toxicité aiguë par voie orale	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

xylène (mélange d'isomères):

Provoque une irritation cutanée.

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène:

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

acide formique...%:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

alcool benzilylique:

Provoque une sévère irritation des yeux.

1,3-dioxolane:

Provoque une sévère irritation des yeux.

xylène (mélange d'isomères):

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène:

Provoque une sévère irritation des yeux.

acide formique...%:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

xylène (mélange d'isomères):

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène:

Voies d'exposition

Inhalation

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

|| Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

xylène (mélange d'isomères):

Evaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène:

Evaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

xylène (mélange d'isomères):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit de réaction de l'éthylbenzène et du xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales L'exposition aux vapeurs de solvants de la préparation au delà des limites d'exposition définies peut conduire à des effets adverses pour la santé.
Comme p.ex. : irritation des muqueuses, irritation du système respiratoire, effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Symptômes et indications: céphalées, vertiges, épuisement, asthénie musculaire, étourdissements et dans des cas extrêmes, perte de conscience.
Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.
Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité dégradable rapidement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

Composants:

alcool benzylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 1,10

xylène (mélange d'isomères):

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: > 3

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0,43 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition" Éliminer les restes non durcis selon la réglementation du code déchet.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des	08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

déchets organiques ou d'autres substances dangereuses
(*) déchet dangereux au sens de la directive 91/689/CEE

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADN	1263
ADR	1263
RID	1263
IMDG	1263
IATA	1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	PEINTURES
ADR	PEINTURES
RID	PEINTURES
IMDG	PAINT
IATA	Paint

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	3
ADR	3
RID	3
IMDG	3
IATA	3

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

Étiquettes	3
ADR	
Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3
Code de restriction en tunnels	(D/E)

RID

Groupe d'emballage	III
Code de classification	F1
Numéro d'identification du danger	30
Étiquettes	3

IMDG

Packaging group	III
Labels	3
EmS number	F-E, <u>S-E</u>

IATA

Packaging group	III
Labels	3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement non

ADR

Dangereux pour l'environnement non

RID

Dangereux pour l'environnement non

IMDG

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

Marine polluant no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

Conseil supplémentaire

ADR ADR: Emballages < 450 l: Marchandises non dangereuses (ADR 2.2.3.1.5)
IMDG IMDG: Emballages < 30 l: Marchandises non dangereuses (IMDG 2.3.2.5).

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2010/75/UE 91,9 %
873 g/l

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Autres indications Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

Autres réglementations Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid

transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Département TIQS
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen
e.volz@sto.com

Personne de contact

Assistance technique Tél: 0820 042 044

Code du produit FR / FR

PROD3893

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Décap Rapid